

18 janvier 2022

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 juin 2021: «Pour un espace de pratique du judo dans le quartier des Eaux-Vives».

Rapport de M. Maxime Provini.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 8 juin 2021. La commission l'a étudiée, sous la présidence de M. Valentin Dujoux, lors des séances des 30 août et 27 septembre 2021, et sous la présidence de M. Matthias Erhard, lors des séances des 11 octobre et 1^{er} novembre 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger et M^{me} Juliette Gaultier, que le rapporteur remercie pour la qualité de leurs travaux.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 août 2021

Audition de MM. Pierre Ochsner, fondateur du club, Alain Miserez et Stéphane Fischer, membres de l'Association cantonale genevoise de judo et de ju-jitsu et pétitionnaires

M. Miserez remercie la commission de les recevoir, et annonce qu'il entend présenter les enjeux de la pétition. Il indique tout d'abord qu'elle est la conséquence du manque cruel de place destinée au judo en Ville de Genève. Il fait observer à ce titre l'importance de cette pratique, évoquant le fait qu'à la seule école des Eaux-Vives, 135 enfants y pratiquent régulièrement ce sport, en bénéficiant d'un bon encadrement. Il note qu'au tarif de 540 francs par année, ces leçons sont à la portée d'un large spectre de la société, et relève que le fait que plus de 600 personnes aient signé la pétition en un mois dit bien l'importance du sujet. Il précise que l'aide de la Ville est essentiel pour honorer le loyer des locaux, et loue l'engagement de la magistrature à cet égard. Il explique ensuite que malgré ses qualités, cette salle ne permet pas d'organiser des compétitions nationales, étant donné qu'elle ne possède pas la mesure réglementaire pour ce faire. Il précise à ce titre que cela fait des années que des solutions sont recherchées avec M^{me} Bonvin, afin d'offrir un cadre idoine pour la pratique du judo de compétition, notant qu'il n'en existe ni au niveau de la Ville ni au niveau du Canton. Relevant le caractère fondamental que revêt la compétition, notamment comme vitrine pour attirer les enfants à la pratique du judo, il déclare que la proposition formulée dans la pétition pour répondre à ce manque est d'allouer l'ancienne salle de danse sise dans l'école des Eaux-Vives. Il rappelle que des

discussions sur la nouvelle allocation de cet espace ont commencé dès qu'il a été prévu que l'Association pour la danse contemporaine (ADC) déménagerait à la salle Sturm, et que la proposition PR-1251 a prévu à cet effet qu'il soit réaffecté à la population. Il note que le projet proposé dans la pétition pourrait en ce sens tout à fait s'y inscrire, et que pourraient enfin être organisées des compétitions nationales, de même que des compétitions avec des clubs frontaliers. Il indique que M^{me} Kitsos avait répondu à une question orale en plénière, que son département n'avait pas de velléité concernant cette salle, et fait observer qu'il serait par conséquent possible d'y installer une salle de judo. Il fait état du fait qu'une salle a bien été proposée au Bois-des-Frères, mais estime que la salle des Eaux-Vives conviendrait mieux de par son caractère plus central, qui facilite les déplacements et qui permet de faire grandir le sport au cœur de la Ville, non à sa marge.

M. Ochsner précise avoir repris l'enseignement comme professeur au centre sportif de Sous-Moulin, et indique qu'en dix ans, il avait réussi à faire passer les effectifs de 10 élèves à 300. Il explique que des parents lui avaient alors demandé de mettre sur pied un centre en ville, car il n'en existait alors pas. Et d'évoquer le club ouvert en 1997 dans un garage aux Eaux-Vives, puis le passage en 2004 à la salle du 17 rue des Vollandes qu'occupe toujours le club et qui accueille à peu près 150 élèves de manière régulière, précisant l'avoir transformé à ses frais à cet effet. Il fait ensuite observer que le judo n'est pas seulement un sport olympique, mais que Jigorô Kanô l'a également conçu comme un sport éducatif, où l'enfant accepte l'autorité qui est exercée sur lui du fait de la nature même de l'exercice, qui consiste à tout d'abord imiter le plus ancien pour s'approprier les gestes. Il ajoute que le judo a également un code moral, véhiculant des valeurs sociales importantes telles que le courage, le respect ou l'amitié. Il indique qu'il s'agit donc d'un sport avant tout éducatif, et que si certains le pratiquent comme une compétition, beaucoup l'exercent comme un loisir. Il précise que sa pratique n'a pas vocation à se limiter aux enfants et aux athlètes, mais qu'une salle de plus grande ampleur lui permettrait aussi de s'adresser aux personnes handicapées ou aux migrants, ainsi qu'aux seniors, comme c'était déjà le cas du temps de M. Hediger, quand la Ville subventionnait ces cours. Il relève en ce sens que l'exigence citée par M. Miserez concernant la proposition PR-1251 peut être remplie et qu'il serait possible de remplir le centre du matin au soir avec la population locale, en proposant également un panel d'activités qui dépasserait le cadre du judo au sens strict, avec par exemple la gymnastique japonaise.

M. Fischer précise tout d'abord qu'il est responsable du judo au sein de l'association cantonale qui regroupe judo et ju-jitsu, et qui compte 200 membres environ. Il explique ensuite que le pan éducatif est primordial, et que le pan compétition n'en est pas moins très important. Il rappelle à ce titre que Genève est un terreau fertile de compétiteurs et signale que quelques membres de l'association ont participé aux Jeux olympiques ces dernières années. Il relève que faute de place, le pan compétition de l'association se déroule chaque fois dans un dojo

différent, ce qui ne facilite pas l'organisation. Il indique que c'est pour cela que l'association essaye de trouver des locaux permanents avec le Service des sports, et déclare que c'est pour cela qu'ils ont sauté sur l'occasion en voyant que la salle de danse de l'école des Eaux-Vives se libérait. Il explique que cette salle serait néanmoins utilisée à titre provisoire, avant de pouvoir disposer d'une vraie pour l'association cantonale.

Questions des commissaires et votes

Un commissaire demande confirmation du fait que la pétition demande que soit allouée au judo l'ancienne salle de danse contemporaine sise à l'école des Eaux-Vives, celle-ci ayant été identifiée comme un endroit propice à sa pratique. Il souhaite également savoir s'il existe une salle pour l'élite au niveau du canton.

M. Fischer confirme le premier point, et indique que pour ce qui est d'une salle cantonale il n'en n'existe pas à l'heure actuelle. Il explique que le fait de changer fréquemment de lieux est chronographe et ne facilite pas la vie des étudiants du cycle et du collège en sport-études, notant qu'ils passent parfois plus de temps dans les bus que pour la pratique elle-même. Il indique ensuite que la salle de Carouge qui était le plus fréquemment utilisée pour le sport de compétition ne sera bientôt plus utilisable, du fait des travaux qui auront lieu à l'école des Pervenches. Il déclare qu'il est par conséquent urgent de trouver un ou deux lieux pour la pratique du judo de compétition.

Un commissaire demande si depuis sa restructuration, le centre sportif de la Queue-d'Arve n'aurait pas une salle à disposition qui pourrait remplir cet office.

M. Fischer répond que cette possibilité avait été évoquée par le Service des sports, mais que cette option a été écartée pour des raisons logistiques.

Un commissaire demande aux auditionnés ce qu'ils penseraient de cette option.

M. Fischer répond qu'elle est intéressante, mais malheureusement impossible avec toutes les activités qui se déroulent déjà à la Queue-d'Arve.

Une commissaire remercie les auditionnés pour leur pétition et leurs explications, précisant qu'elle soutient leur démarche d'autant plus qu'elle pratique la boxe thaïe et connaît les vertus de la pratique des arts martiaux. Elle souhaite savoir si les auditionnés ont réfléchi à une stratégie pour rendre rentable la future salle, faisant observer qu'elle demanderait un certain encadrement et un financement.

M. Ochsner explique qu'actuellement deux professeurs sont salariés par le club des Eaux-Vives, et par lui-même. Il répond ensuite que si les cours pour les seniors sont réintroduits la salle tournera toute seule, et précise qu'un des deux professeurs actuellement engagés pourrait fort bien être affecté à ces cours

comme c'était le cas auparavant, notant que le salaire de 70 francs l'heure qui leur est versé ne risque pas de trop peser sur les finances de l'exploitation de la salle.

Une commissaire demande ce qu'il en est du coût des compétitions nationales, et s'il est conséquent.

M. Ochsner répond par la négative, expliquant que le financement est assuré en grande partie par la fédération suisse et Swiss Olympic, ajoutant que des compétitions ont été organisées par le passé, et que l'association genevoise a toujours obtenu les subventions nécessaires pour ces événements tout en étant prudente avec sa comptabilité. Il précise que l'association propose néanmoins une large palette d'activités et ne se limite de loin pas à ces compétitions.

Une commissaire, relevant que la gymnastique japonaise a notamment été évoquée, demande si des synergies ne seraient pas à trouver avec d'autres clubs d'arts martiaux des Eaux-Vives, notant qu'ils sont assez nombreux.

M. Ochsner répond que de telles collaborations existent déjà, et de citer la mise à disposition de la salle du club des Eaux-Vives au ju-jitsu brésilien et à la capoeira pour les enfants. Il précise que ce prêt est effectué à titre gracieux par le club, étant donné que l'encadrement de ces cours est bénévole et que leurs organisateurs ont peu d'argent.

Une commissaire demande si d'autres endroits pourraient permettre d'accueillir la pratique du judo avec la dimension de 100 m² requise pour les compétitions, ou si seule la salle de l'ADC s'y prête.

M. Ochsner relève qu'outre un espace à la Queue-d'Arve envisagé un temps, mais dont la concrétisation n'a pas été possible comme l'a expliqué précédemment M. Fischer, un espace a également été évoqué au centre sportif du Bois-des-Frères. Il fait observer que son caractère excentré en fait un endroit assez peu pratique pour des enfants qui habitent par exemple à Thônex. Il indique par conséquent qu'aucune autre salle que celle de l'ADC n'a été identifiée. Il note à cet égard que la salle des Eaux-Vives serait idéale, y compris pour pratiquer le judo avec des clubs transfrontaliers, notamment celui de La Roche-sur-Foron, et que ce genre d'échange contribue à faire monter le niveau.

Une commissaire demande aux auditionnés ce qu'ils penseraient de la participation des parents de l'école des Eaux-Vives dans ce projet.

M. Ochsner répond qu'ils n'ont aucun problème à collaborer avec des personnes intéressées, comme c'est déjà le cas actuellement. Il note également que si beaucoup de clubs d'arts martiaux sont en effet établis aux Eaux-Vives, peu d'entre eux sont vraiment sérieux.

Une commissaire souhaite savoir si la solution de l'ancienne salle de l'ADC est pérenne ou s'il existe un autre projet pour le plus long terme. Elle demande

également confirmation du fait que cette salle est actuellement vide et n'accueille aucune activité en ce moment.

M. Miserez rappelle que fin 2017 il a été décidé de déplacer l'ADC au Pavillon Sturm, et précise que la salle est inutilisée depuis. Il rappelle à ce titre que M^{me} Kitsos a indiqué que son département n'avait aucune velléité à la réallouer pour lui à un nouvel usage, et que la pétition a été lancée pour clarifier ce point. Il précise que la pétition émane tout d'abord du Judo-Club Eaux-Vives, qui est pérenne financièrement à l'exception du paiement du loyer de la salle, qui est assuré par une subvention. Il cite également la contribution personnelle de M. Ochsner aux finances du club, relevant que la situation serait péjorée sans cela. Pour ce qui est de la salle elle-même, il indique que l'idéal serait qu'elle puisse être utilisée par le Judo-Club Eaux-Vives et l'association cantonale.

Une commissaire demande quel investissement serait nécessaire afin d'aménager la salle pour la pratique du judo.

M. Miserez répond que la salle ayant été utilisée comme salle de spectacle il conviendrait simplement de retirer les gradins et d'y installer des tapis. Il relève à ce titre que l'association pourrait prendre en charge une grande partie des frais d'aménagement, à condition que le montant de la location n'excède pas les 4500 francs payés pour la salle utilisée actuellement.

Une commissaire souhaite savoir si la Ville propose d'autres solutions en cas de refus de l'ancienne salle de l'ADC.

M. Miserez répond par la négative, précisant qu'aucune autre proposition n'est sur la table. Il ajoute que M^{me} Barbey-Chappuis a besoin de l'appui de la commission des pétitions et du Conseil municipal pour aller de l'avant sur ce dossier. Il précise que la Ville a déjà permis récemment au club des Eaux-Vives de sortir la tête hors de l'eau.

M. Fischer confirme qu'il n'existe pas d'autres solutions, et dit tourner un peu en rond depuis pas mal de temps avec M^{me} Bonvin autour de cette question.

Une commissaire, relevant qu'une aide de la Ville a été signalée par M. Miserez, souhaite savoir de quand elle date.

M. Miserez répond que cette aide a été allouée en 2021 dans le contexte difficile du Covid, mais qu'elle n'est pas inscrite dans le marbre, et devra le cas échéant être redemandée pour l'année prochaine.

Un commissaire demande à quelle fréquence les 100 m² réglementaires pour les compétitions seront nécessaires dans cette salle, et combien de personnes elle pourra accueillir. Il souhaite également savoir combien il existe de telles structures en Suisse romande.

M. Ochsner répond qu'il n'est pas question d'y accueillir des compétitions de 300 personnes comme au Bois-des-Frères, expliquant qu'il sera néanmoins possible d'organiser des tournois de promotion divisés en matchs au sein de petits groupes de quatre enfants, répartis selon leur morphologie et arbitrés par de jeunes arbitres. Il indique que tout le monde repart de ces tournois avec une petite médaille, ce qui permet de donner le goût de la compétition aux enfants tout en ne les effrayant pas. Il déclare que cette salle pourrait également servir à l'organisation d'une ou deux compétitions tous les mois, durant les week-ends. Il précise enfin qu'il faut même un peu moins de 100 m² pour une compétition, 81 m² étant déjà suffisants.

Une commissaire indique que dans les années soixante cette salle accueillait déjà une école de karaté sous la houlette de Henri Jordan, et fait observer qu'il serait par conséquent opportun de lui faire de nouveau remplir sa vocation première.

Le président remercie les auditionnés pour leurs explications et leurs réponses. Il demande ensuite aux commissaires de proposer une suite à apporter à cette pétition.

Une commissaire estime qu'il conviendrait d'auditionner M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Kitsos.

Une commissaire relève qu'il faudrait procéder à ces auditions urgemment étant donné que l'objet concernant la réallocation de la salle passe en plénière en septembre.

Le président indique soumettre à l'approbation de la commission les deux demandes d'auditions, et annonce procéder en deux votes distincts.

La commission vote à l'unanimité en faveur de l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis dans le cadre de la pétition P-443, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 DC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

La commission vote à l'unanimité en faveur de l'audition de M^{me} Kitsos dans le cadre de la pétition P-443, soit par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG).

Une commissaire relève qu'il serait également opportun de procéder à l'audition de M. Gomez, étant donné que c'est à la Gérance immobilière municipale (GIM) qu'appartient cette salle. Constatant que M^{me} Kitsos a répondu à une question orale en précisant que son département n'en veut pas, elle estime qu'il faudrait par conséquent demander directement à la GIM ce qu'elle souhaiterait en faire.

Une commissaire indique qu'il faudrait aussi regarder si cette salle pourrait être mise à la disposition d'associations culturelles, rappelant que nombre d'entre elles souffrent en ce moment.

Une commissaire souhaite savoir si en l’occurrence le Conseil administratif ne pourrait pas venir représenté par une seule personne parmi ses membres, chargées de porter sa voix *in corpore*.

Une commissaire répond par la négative, indiquant que ses membres répondent par dicastères.

Un commissaire estime qu’il serait plus opportun d’auditionner tout d’abord M^{me} Barbey-Chappuis et M^{me} Kitsos.

Le président indique soumettre au vote la demande d’audition de M. Gomez.

La commission vote en faveur de l’audition de M. Gomez à la majorité.

Séance du 27 septembre 2021

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative chargée du département de la sécurité et des sports, accompagnée par M^{me} Sybille Bonvin, cheffe de service, et M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

Le président rappelle que la commission avait demandé l’audition de M^{me} Kitsos sur ce sujet. Il indique qu’entre-temps son collaborateur M. Zufferey a expliqué par écrit que les anciens locaux de l’ADC étaient gérés par la GIM, et non le Service des écoles. Il demande par conséquent à la commission si ce retour leur paraît suffisant ou s’il convient de maintenir l’audition de M^{me} Kitsos, précédemment votée.

Le président accueille les auditionnés et leur donne la parole.

En guise d’introduction, M^{me} Barbey-Chappuis évoque les deux principaux freins à la pratique sportive en Ville de Genève. Premièrement, l’épuisement des bénévoles auquel la Ville répond par une action de soutien, et deuxièmement le manque de locaux et d’infrastructures à disposition. Elle cite à ce titre les difficultés que connaissent les clubs de football, précisant qu’il a fallu refuser la création de nouvelles équipes compte tenu de la forte pression sur les infrastructures et du manque de terrains à disposition pour les clubs. Elle fait observer que ce manque a un impact direct sur les jeunes. Elle ajoute que beaucoup de clubs de la ville cherchent des locaux ou des infrastructures (terrains, lignes d’eau, etc.), demande à laquelle son département s’évertue de répondre en planifiant – selon le plan financier d’investissement de la Ville – la rénovation d’infrastructures existantes et la construction de nouvelles. Elle remercie à ce titre ce Conseil municipal, grâce auquel les chantiers prévus avancent bien. Elle explique que son département répond aussi aux demandes par les contacts qu’elle entretient avec son homologue du Canton, M. Apothéloz. Elle précise que le Canton met ainsi depuis cette année à disposition des bâtiments du secondaire pour qu’ils puissent être utilisés par des

associations sportives. Elle indique que ce processus est encore limité et actuellement en phase test, mais dit espérer qu'il débouchera sur la mise à disposition plus large et régulière de tels sites. Elle relève ainsi que le Judo-Club Eaux-Vives rencontre des difficultés que pas mal d'autres clubs rencontrent. Elle note ensuite qu'il convient de souligner le dynamisme de ce club, son ancrage fort dans le quartier des Eaux-Vives, ainsi que les qualités éducatives du judo et des projets qui sont menés au sein de ce club, par exemple en faveur de personnes en situation de handicap ou de migrants. Elle fait observer qu'à court terme la Ville a essayé de soutenir ce club en lui octroyant une subvention de 25 000 francs, mais que pour pérenniser et développer son activité, l'ancienne salle qu'occupait l'ADC, avant que celle-ci ne déménage au Pavillon de la danse, pourrait être une possibilité à envisager. Elle note plus généralement que si cette salle revenait dans le giron du département de la sécurité et des sports, elle serait la première satisfaite et le Service des sports saurait quoi en faire. Elle indique que si cette éventualité venait à se matérialiser, une étude devrait d'abord être menée pour savoir comment la modifier conformément à l'usage sportif qui y serait prévu. Elle signale enfin que d'autres clubs, notamment domiciliés aux Eaux-Vives, cherchent des salles. Il y a effectivement le Judo-Club Eaux-Vives dont il est question lors de cette audition, mais il y a aussi le Club de tennis de table UGS Chênois pour lequel un nouveau local doit absolument être trouvé rapidement.

Une commissaire demande à M^{me} Barbey-Chappuis si elle a pu s'entretenir avec M. Gomez pour savoir à qui la GIM souhaiterait allouer la salle.

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative, expliquant qu'il n'y a pas encore eu de discussion concernant l'affectation de cette salle au sein du Conseil administratif, mais qu'il y a en tout cas une volonté de l'ouvrir à la population du quartier.

M. Kerguen ajoute qu'il a eu des contacts avec la collaboratrice personnelle de M. Gomez, mais que jusqu'à présent il s'est agi d'échanges informels.

M^{me} Barbey-Chappuis le confirme, répétant que rien n'a été discuté ou tranché par le Conseil administratif à ce sujet.

Une commissaire, constatant que plusieurs clubs cherchent des locaux, souhaite savoir s'il serait possible d'envisager des partages de salle, à moins que ce club n'en demande un usage exclusif.

M^{me} Barbey-Chappuis explique que cette mutualisation de l'occupation des locaux est déjà la démarche suivie au Service des sports. Elle relève que dans le cas du judo il est difficile d'enlever et de remettre le tatami pour permettre un autre usage après chaque entraînement ou compétition. Elle note néanmoins que le club en question collabore déjà avec un club de capoeira (ou de ju-jitsu) du quartier, et que des synergies sont par conséquent possibles, à condition qu'elles ne soient logistiquement pas trop lourdes pour les installations concernées.

M^{me} Bonvin ajoute que le judo est en effet difficilement modulable avec d'autres sports (tennis de table, basket, tir de précision, gymnastique, etc.) que des sports de combat, étant donné que le tatami est très lourd à enlever.

Une commissaire signale qu'elle pratique le yoga dans une salle de judo à Carouge, et que le revêtement du tatami est très agréable à sa pratique.

Une commissaire souhaite savoir si la logique suivie par le service est celle du premier arrivé, premier servi.

M^{me} Barbey-Chappuis répond par la négative, et explique qu'une évaluation globale a lieu, comprenant l'analyse des besoins des clubs, de la configuration de l'endroit, et l'avis plus général des départements concernés.

Une commissaire demande confirmation du fait que le service va donc appeler d'autres clubs pour voir si d'autres vellétés se manifestent quant à cette salle.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que les besoins urgents du quartier en la matière sont déjà connus du service. Elle évoque à ce sujet le tennis de table qui est en manque d'espace, mais fait observer que l'ancienne salle occupée par l'ADC n'est pas idéale pour le tennis de table car le plafond y est bas.

M^{me} Bonvin confirme que la salle se prêterait assez mal au tennis de table, mais indique que son usage pour le judo demanderait qu'une étude plus avancée soit effectuée par la DBPA. Concernant les demandes pendantes pour les sports, elle cite notamment le hockey sur gazon qui aurait besoin d'un espace intérieur.

Une commissaire demande confirmation du fait que la décision d'allocation se prendra entre la GIM et le département de la sécurité et des sports.

M^{me} Barbey-Chappuis confirme que cela fera l'objet de discussions interdépartementales, ajoutant que M^{me} Perler sera aussi impliquée, étant donné qu'elle est en charge du département de l'aménagement et des constructions.

Une commissaire relève que les auditionnés avaient pensé à des possibilités de partage avec d'autres sports, comme la capoeira, et ajoute qu'un sport comme le yoga pratiqué par les aînés pourrait aussi y trouver une place.

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires avaient indiqué qu'ils disposeraient d'un volume de fréquentation suffisant pour occuper la salle du matin au soir, et demande aux personnes auditionnées ce qu'elles en pensent.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'il faudrait demander au club, qui est le mieux à même de connaître l'étendue de ses activités. Du côté de la Ville, à l'heure actuelle, l'analyse n'a pas été faite et elle ne dispose pas de chiffres pour le confirmer.

Un commissaire rappelle qu'ils affirmaient que la population locale permettrait une occupation les matins, soirs et week-ends.

Une commissaire rappelle que les pétitionnaires avaient également évoqué l'absence d'un lieu destiné au judo de compétition sur tout le canton. Aussi demande-t-elle à M^{me} Barbey-Chappuis si elle est au courant de ce besoin, et si la Ville a l'habitude de louer des salles à des associations qui ne sont pas de la Ville.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'elle est au courant de ce manque, et explique qu'elle a bon espoir pour qu'une solution lui soit trouvée à l'horizon 2023-2024 au troisième bâtiment prévu dans le complexe sportif du Bois-des-Frères. Elle précise qu'une salle pourrait être aménagée pour l'Association cantonale de judo et de ju-jitsu, celle-ci devant quitter prochainement la salle qu'elle occupe à Carouge.

M^{me} Bonvin répond qu'à part les associations cantonales, les clubs à qui les salles sont mises à disposition sont en priorité ceux de la Ville. Elle précise que si des créneaux sont disponibles, elles peuvent aussi être allouées à des clubs d'autres communes, mais relève que ce cas de figure est extrêmement rare.

Le président déclare qu'à son avis il convient de maintenir l'audition de M. Gomez qui a précédemment été votée, étant donné qu'il reste des informations à creuser concernant la GIM. Il relève qu'il a aussi été fait mention dans l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis de l'implication du département de M^{me} Perler en vue d'éventuels travaux.

Un commissaire déclare qu'on arrive à la conclusion que c'est le Conseil administratif *in corpore* qui va devoir décider, et se demande par conséquent si cela fait sens d'auditionner un à un les membres du Conseil administratif. Il estime qu'un renvoi immédiat pourrait aussi être opportun étant donné les éléments dont dispose la commission.

Une commissaire indique que la décision concernera trois départements du Conseil administratif. Elle relève qu'un courrier de la GIM a déjà été reçu par la commission et qu'elle dispose par conséquent de nombreux éléments pour voter un renvoi. Elle fait observer à ce titre qu'il y a urgence pour ce club et son avenir. Elle demande quand est prévue l'audition de M. Gomez, et précise que si la date est assez rapprochée elle pourrait être maintenue.

Le président demande confirmation aux commissaires du fait que la commission va donc poursuivre comme convenu le travail sur cet objet, en auditionnant M. Gomez le 11 octobre.

Les commissaires répondent par l'affirmative.

Séance du 11 octobre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement

Le président indique que les pétitionnaires et M^{me} Barbey-Chappuis ont déjà été auditionnés. La commission a également obtenu les renseignements écrits de la part du département de la cohésion sociale et de la solidarité.

M. Gomez rappelle que dès l'origine du projet de mise à disposition de ladite salle à l'ADC, il était prévu que cette dernière retrouverait son affectation de salle communale. Il n'y a pas eu de demandes formelles concernant cette salle mais plusieurs lettres envoyées par des habitants demandant ce que cette salle allait devenir. Aujourd'hui, il faudrait déjà remettre en état cette salle, voir ce que ça suppose comme coût afin de déterminer si on en fait une salle communale ou de judo.

M. Gomez indique qu'à ce stade, rien n'est finalisé, un rendez-vous est programmé prochainement avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et le département de la sécurité et des sports pour voir si cette salle redeviendrait une salle communale. Il s'agit de voir si les besoins ont changé, d'autant plus qu'il va y avoir toute une série d'infrastructures extrêmement importante qui va être construite à quelques centaines de mètres vers la gare des Eaux-Vives. Il faut donc avoir une vision globale pour savoir ce qui peut se faire avec cette salle. Après il faut aussi avoir une discussion au sein du Conseil administratif afin de savoir au niveau social s'il y a des besoins ou non, pour savoir comment répondre à l'ensemble des revendications. Aujourd'hui rien n'est vraiment arrêté. Il ne peut pas dire ce que cette salle deviendra puisqu'elle devait redevenir une salle communale et être sous la gestion de la GIM.

M. Gomez en a discuté avec la Gérance immobilière, il ne semblerait pas y avoir de besoin fondamental. Il indique être ouvert à la solution la plus pragmatique, la moins chère, la plus rapide et celle qui répondra le plus immédiatement aux besoins des habitant-e-s et aux nouvelles demandes.

Une commissaire demande quel est l'échéancier de la discussion entre M. Gomez et les membres du Conseil administratif. Elle demande quand pourrait être envisagée l'utilisation de cette salle. La commissaire est préoccupée par le fait que la demande des pétitionnaires semble urgente. Lors de leur audition, ils ont abordé la question de la pérennité de cette salle; ils ont soutenu qu'elle était trop chère et qu'ils aimeraient y proposer des cours toute la semaine, accroître son utilisation. La commissaire demande quelle est la procédure par rapport au Conseil administratif, quelle est l'échéance puisqu'il y a une urgence de leur côté.

M. Gomez comprend la revendication. Concernant la procédure, les magistrat-e-s concerné-e-s vont se réunir rapidement sur place pour voir l'état de la

salle et la définition des besoins. Ensuite, il y a une commission d'attribution en Ville qui doit jouer son rôle en fonction des estimations faites par rapport aux besoins des quartiers. À partir de là, en fonction de la destination choisie, il y a une proposition de travaux faite au Conseil municipal, envoyée à la commission des travaux puisque si une salle de judo doit être réalisée, des règles d'aménagement doivent être respectées. Il s'excuse de ne pouvoir donner un échéancier précis, celui-ci différant selon telle ou telle entité à qui sera attribuée la salle. Évidemment, plus la demande sera exigeante en matière de travaux, plus cela prendra du temps; avec la constitution d'une proposition devant passer en commission. Il espère que cette salle sera rapidement attribuée.

Une commissaire s'étonne que la GIM ne soit pas au courant du départ d'une salle qui était gérée par la Ville, occupée par une association qui a maintenant déménagé depuis quelques mois, il devrait y avoir eu un état des lieux.

M. Gomez répond que l'état des lieux a été fait. Au moment où M. Gomez a demandé la restitution des clefs, la DPBA a fait un état des lieux qui a indiqué que des travaux doivent être réalisés. À cela s'ajoutent d'autres demandes dont celles-ci et tout à coup, il y a des interférences au niveau du processus. S'il y a un vrai besoin pour le quartier d'une salle de judo plus qu'autre chose, il est totalement ouvert à cela. Il indique à la commissaire que le temps qui est pris et qui étonne cette dernière est utilisé simplement pour être certain de répondre correctement aux demandes qui viennent des habitant-e-s. Si on suivait le plan d'origine, il y aurait l'état des lieux, l'ADC restituerait les clefs et on ouvrirait cette salle aux habitant-e-s.

Une commissaire s'étonne que ça n'ait pas été anticipé sachant que ça faisait un moment qu'on savait que l'ADC allait quitter l'espace.

M. Gomez répond que la demande a été faite en octobre 2020.

Une commissaire indique que lorsque les pétitionnaires ont été entendus, il y avait une urgence concernant leurs besoins d'espace. Elle trouve que la réponse est tardive par rapport à la mise à disposition de cet espace, espace qui peut être partagé. Elle suggère de réfléchir à un partage entre différentes associations et demande si c'est une option envisagée par les services de M. Gomez.

M. Gomez indique qu'en fonction des besoins, des demandes des uns et des autres, la mutualisation peut se faire. Cette demande relative au judo est récente. La future utilisation était prévue, il y a eu également un retard lié au Covid entre l'inauguration du Pavillon de la danse et le départ de l'ADC de ses locaux. M. Gomez sait que le judo-club a envoyé une lettre au cours du mois de mai au Conseil municipal. Le suivi du processus s'est fait normalement en tenant compte des retards dus au Covid, au transfert de l'ADC des anciens aux nouveaux locaux et de la remise à disposition de la salle. Le département est prêt dans le cas où les

clefs seraient remises prochainement, il faudrait alors voir l'état dans lequel la salle se trouve pour la mise à disposition.

Un commissaire demande ce que la Ville peut actuellement dire aux pétitionnaires. Il voit une impasse et se demande qui décide dans ce dossier pour qu'il avance.

M. Gomez indique qu'il faut visiter à nouveau cette salle. Il y a déjà eu une visite faite entre la GIM et la DPBA. La DPBA a dit que la remise en état coûterait beaucoup plus cher que ce qui avait été estimé au départ. À partir de là, la réaffectation de cette salle ne se fera pas aussi rapidement. Si le club de judo a cette urgence-là, ce n'est pas avec cette salle qu'il va trouver une solution à très court terme.

Un commissaire répond que ce pourrait être une première réponse à donner. Il demande si M. Gomez a des alternatives à proposer à cette association.

M. Gomez répond qu'à ce stade-là, il n'y a pas d'alternatives à proposer. Dans le cas où ça ne fonctionnerait pas pour cette salle-là, il faudrait que l'association précise sa demande en matière de besoins propres à la pratique du judo et qu'elle contacte son département afin de voir si d'autres endroits sont disponibles.

Séance du 1^{er} novembre 2021

Discussion et votes

Le président relève que M^{me} Barbey-Chappuis et M. Gomez ont été auditionnés, et rappelle que la réponse écrite de M^{me} Kitsos indiquait que son département n'avait pas de velléité quant à cette salle.

Une commissaire socialiste déclare que son groupe soutiendra le renvoi au Conseil administratif, étant donné qu'une demande est faite et que la possibilité d'y répondre est là. Elle relève que le renvoi constitue un message fort quant à l'attribution d'une salle aux pétitionnaires, qui proposent un projet inclusif et bien implanté dans le quartier, et qui ont bien étudié le dossier. Elle indique qu'il convient donc d'attribuer au plus vite cette salle aux citoyens et citoyennes de la cité.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe soutiendra également le renvoi. Il indique que cela constituerait aussi un signal de soutien au sport qui constitue le parent pauvre des autorités administratives. Il dit espérer que cela permettra de débloquer rapidement la situation et de trouver une solution. Il rappelle que les pétitionnaires se sont sentis seuls et pas vraiment soutenus et dit espérer que leur soutien à la pétition suscite un changement à ce niveau.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son groupe sera favorable au classement de l'objet.

Une commissaire indique que le Parti démocrate-chrétien va soutenir le renvoi au Conseil administratif, et ce afin qu'il prenne une décision rapidement pour que la salle soit occupée dans les plus brefs délais. Elle relève de plus qu'il convient de soutenir les pétitionnaires qui ont un projet abouti, et qui sont prêts à partager cette salle pour d'autres usages.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que les pétitionnaires ont montré une belle préparation et un bel engagement personnel dans la défense de leur projet. Il estime que l'installation d'un tatami de judo dans cette salle compenserait celui qui a été enlevé sans raison à l'école de l'Europe il y a quelques années.

Un commissaire des Verts indique que son groupe salue les motivations des pétitionnaires et relève les besoins qui se sont fait sentir pour faciliter le rayonnement du judo genevois, et déclare qu'il soutiendra donc le renvoi au Conseil administratif.

Le président soumet l'objet au vote.

La commission vote en faveur du renvoi au Conseil administratif de la pétition P-443 par 12 oui (1 EàG, 3 S, 3 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).

Annexe: pétition P-443

P- 443



JUDO-CLUB

Eaux-Vives

Alain MISEREZ
Président du Club
c/o OA LEGAL
1, Place de Longemalle
1204 Genève

Pétition déposée en mains propres

Service du Conseil Municipal
44, Rue de la Coulouvrenière
1204 Genève

Genève, le 20 mai 2021
PO/ami

Objet : Pétition déposée par le Judo Club Eaux-Vives au Conseil Municipal de la Ville de Genève : « La possibilité, pour le Judo Club Eaux-Vives, de disposer d'un dojo en Ville de Genève »

Madame, Monsieur,

Le Judo Club Eaux-Vives existe depuis 1997, et a formé des centaines de judokas depuis sa fondation, parmi lesquels des dizaines de ceintures noires.

Fondé par M^e Pierre OCHSNER, 7^{ème} dan de judo et ancien président de la Fédération suisse de Judo, le club compte maintenant plus de 115 personnes, et est connu bien au-delà du quartier des Eaux-Vives.

Le judo est un sport olympique, reconnu par Jeunesse+Sport, et le club dispose d'un mouvement junior important.

Il est fondamental que le cadre d'entraînement soit adapté à tous, et c'est pour cela que le club a besoin de nouveaux locaux.

Mieux adaptés aux besoins du club, ces locaux lui permettront de faire rayonner le sport et les valeurs du judo en Ville de Genève, et ce pour tout public.

Les pétitionnaires demandent que la Ville de Genève s'efforce de trouver un espace suffisant pour la pratique du judo dans le quartier des Eaux-Vives, afin notamment de :

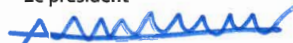
- Développer le judo d'une manière optimale en Ville de Genève ;
- Trouver une solution pour faire survivre le club au centre-ville ;
- Parvenir à la création d'un vrai pôle judo dans la commune ;
- Développer les contacts inter générationnels avec des cours pour tous les âges.

Le Club et ses adhérents sont conscients de la difficulté de trouver un espace suffisant pour la pratique du judo en ville. Cette pétition, signée par 459 personnes sur le formulaire physique et par 182 personnes sur le formulaire en ligne, réunit la volonté de 641 personnes pour trouver une solution.

Les signataires demandent notamment au service des écoles de la Ville de Genève de réfléchir en priorité à la mise à disposition des anciens locaux de l'Association pour la Danse Contemporaine. Ces locaux, situés dans l'école des Eaux-Vives, constitueraient une solution idéale pour notre club.

Je vous remercie d'avance et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.

Le président



Alain MISEREZ



JUDO-CLUB
EAUX-VIVES

Pétition

Au Conseil Municipal de la Ville de Genève La possibilité, pour le Judo Club Eaux-Vives, de disposer d'un dojo en Ville de Genève

Le Judo Club Eaux-Vives existe depuis 1997, et forme des dizaines de judokas chaque année.

Fondé par Maître Pierre OCHSNER, le club compte maintenant plus de 115 personnes, et est connu bien au-delà du quartier des Eaux-Vives. Le judo est un sport olympique, reconnu par Jeunesse+Sport, et le club dispose d'un mouvement junior important.

Il est fondamental que le cadre d'entraînement soit adapté à tous, et c'est pour cela que nous avons besoin de nouveaux locaux.

Mieux adaptés à nos besoins, ces locaux nous permettront de faire rayonner le sport et les valeurs du judo en Ville de Genève, et ce pour tout le monde.

Les pétitionnaires demandent que la Ville de Genève s'efforce à trouver un espace suffisant pour la pratique du judo dans le quartier des Eaux-Vives, afin notamment de :

- Développer le judo d'une manière optimale en Ville de Genève ;
- Trouver une solution pour faire survivre le club au centre-ville ;
- Parvenir à la création d'un vrai pôle judo dans la commune ;
- Développer les contacts inter générationnels avec des cours pour tous les âges.

Le club est Membre de la Fédération Suisse de Judo et Ju-jitsu (FSJJJ) et de l'Association Cantonale Genevoise de Judo et Ju-jitsu.
La pétition peut être signée par toute personne, sans distinction d'âge et de nationalité.
À renvoyer avant le 22 avril 2022 à : Judo Club Eaux-Vives, 17, rue des Vollandes 1207 Genève gg à Alain MISEREZ, alainmiseriez@hotmail.com.